## Forum des gestionnaires 2010 - 30 mars 2010 Questions - Réponses

1. Alain Persuy, Centre Régional de la Propriété Forestière Poitou Charentes

Vaut- il mieux rétablir une connectivité biologique entre des milieux naturels qui sont devenus des isolats, à grand renfort de matière grise et de moyens financiers ou vaut-il mieux éviter de réaliser des infrastructures linéaires qui fragmentent des milieux ? Exemple d'une voie ferroviaire dans l'est du département de la Vienne qui va couper en deux des vallées classées Natura 2000. N'y a-t-il pas un choix à faire si l'on se réfère à ce que l'on demande aux naturalistes de préserver ?

<u>Fabienne Allag d'Huisme (MEEDDM, DEB)</u>: Il y a en préparation un schéma national des infrastructures de transport. L'enjeu est qu'il soit compatible avec les orientations nationales de la TVB. Les infrastructures linéaires transport de l'Etat devront prendre en compte le plus en amont possible les schémas régionaux de cohérence écologique et c'est bien l'objet du guide 3 en préparation au COMOP. Le travail avec les partenaires fait en sorte d'améliorer ces situations compliquées.

2. Marc Maury, Fédération des conservatoires d'espaces naturels :

Proposition du Conservatoire des sites de l'Allier relayée par le réseau des conservatoires qui porte sur le domaine public fluvial. Il est dense sur le territoire national et un peu oublié dans le dispositif national, alors qu'il constitue en lui-même une TVB et donne lieu à des corridors de parfois 1000 km de long. Cette armature est parfois menacé par un passage dans le domaine privé au gré de la stabilisation de ses abords. Pourquoi ne pas doter ce DPF d'un statut de protection réglementaire tel arrêté de biotope de manière à le sécuriser et à en faire un élément constitutif durable de la TVB. LE conservatoire des sites de l'Allier et le réseau des conservatoires naturels sollicitent la création d'un groupe de travail associant l'ensemble des partenaires, usagers pour réfléchir à cette question.

### 3. Jean Pierre Nicol, Parc national de Port-Cros:

Qu'est-ce qui permettra d'apprécier la pertinence de la prise en compte des schémas régionaux de cohérence écologique dans les projets locaux ?

Michel Deshayes (Cemagref): Nous faisons de toute façon actuellement un pas dans la bonne direction en matière de prise en compte dans le jeu des acteurs locaux qui les amènent à trouver un consensus. Il est évident qu'un SCOT ou un PLU qui ne fera pas mention du tout de continuité écologique ne sera pas valable. Des travaux d'analyse de la prise en compte sont menés actuellement et montrent que le niveau de diagnostic existe toujours mais que les difficultés surviennent dans la phase de décisions où ce qui concerne le développement économique prend le pas. Alors, on peut imaginer qu'une jurisprudence s'établisse en cas de conflits avec des associations de protection de la nature et des naturalistes qui porteraient le débat devant les tribunaux.

<u>Fabienne Allag d'Huisme (MEEDDM, DEB)</u>: Avant d'en arriver à la jurisprudence, qui va se construire, il y a un gros travail d'animation, information, communication, sensibilisation et de formalisation du porté à connaissance des enjeux de la TVB pour parvenir à l'adhésion des acteurs locaux. En travaillant sur des zones à enjeux, il y a un intérêt collectif qui se crée et avec un bon niveau d'information ajouté à l'animation, le partenariat devient possible.

## 4. Daniel Silvestre, Parc national de la Guadeloupe :

Qu'en est-il des mesures d'incitation et de compensation financières ?

<u>Fabienne Allag d'Huisme (MEEDDM, DEB):</u> Le COMOP a pour mandat de s'engager sur les questions de financement et notamment de fiscalité, un groupe de travail transversal avec d'autres Ministères a donc proposé de faire évoluer la DGF en intégrant un enjeu biodiversité. Ce sujet récurrent n'a pas recueilli l'adhésion générale et de nouvelles pistes dans le domaine des taxes d'urbanismes sont à l'étude afin de dégager des ressources nouvelles de financement en faveur de la biodiversité au-delà même de la TVB. En matière de compensation, il ne s'agit pas de compenser la mise ne place de TVB sur le territoire d'une collectivité mais bien de compenser les atteintes portées aux continuités écologiques. Des études observent ce qui a été mis en place dans d'autres pays européens et en collaboration avec le commissariat général au développement durable, des chantiers sont en cours qui vont vers des propositions affinées.

# 5. Thierry Rigaux, Conseil régional de Picardie :

Parmi les recommandations méthodologiques pour créer de la cohérence au niveau national, on préconise de prendre en compte les sites bénéficiant de protection réglementaire (cœur de Parc etc...) dans le réseau des foyers de biodiversité mais concernant les zones spéciales de conservation (ZSC) et zones de protection spéciale (ZPS) on parle examen au cas par cas. Comment expliquer cette notion optionnelle alors que ces zones recèlent des enjeux à fort intérêt communautaire ?

<u>Michel Deshayes (Cemagref)</u>: Les mesures actuellement prise au COMOP sont le résultat d'un consensus entre tous les acteurs. En l'occurrence, cela ne veut pas dire que les zones Natura 2000 seront exclues mais que l'examen se fera à la lumière des critères de cohérence nationaux et des priorités régionales. <u>Jennifer Amsallem (Cemagref)</u>: La réflexion au sujet des sites Natura 2000, ZSC et ZPS a été particulière

dans la mesure où elles sont parfois de très grandes surfaces, comprenant des zones fortement urbanisées. L'examen au cas par cas permettra de réfléchir à un zonage plus pertinent que la prise en compte de la totalité de la zone.

<u>Fabienne Allag d'Huisme (MEEDDM, DEB):</u> On ne peut pas faire tout dire à la TVB, ce n'est pas le couteau suisse de la protection de la biodiversité. Il ne faut pas faire d'amalgame entre les zonages d'inventaire et ceux qui sont identifiés dans des dispositifs particuliers comme Natura 2000 gérés par les Documents d'objectifs avec leur propre logique. Ces zonages peuvent contribuer à être des cœurs de biobiversité localement. Il y a d'autres travaux en cours avec la stratégie des aires protégées et il y aura des liens avec les TVB. C'est de notre responsabilité collective de mettre de la cohérence entre les différentes démarches.

### 6. Patrick Peters, Natural Solutions:

Surpris de ne pas voir les falaises dans les sous-trames.

Au sujet des réservoirs biologiques, se demande quel sera l'appui législatif en faveur des zones ZNIEFF, ZPS qui n'en font donc pas partie d'autorité mais recèlent des espèces et habitats d'intérêt floristiques et faunistiques particuliers ?

Michel Deshayes (Cemagref): La TVB n'est pas le couteau suisse en matière de protection de la biodiversité. C'est pourquoi, on distingue le niveau national, supra régional et régional. Il est clair que les falaises ont un rôle particulier, et on les prendra en compte à l'échelle régionale en raison d'une éventuelle densité qui fait qu'elles constituent un habitat prioritaire pour une espèce. A ce moment, l'intégration dans un SCOT semble logique en tant qu'élément essentiel du paysage.

<u>Jennifer Amsallem (Cemagref)</u>: Le choix des sous trames est à adapter en fonction des caractéristiques régionales. Dans le guide 2, sont envisagées des exemples de sous trames très variés (terrils, milieux littoraux...qui abritent des espèces particulières).

### 7. Gilles Landrieu, Parcs nationaux de France

L'échelon régional pour les schémas de cohérence paraît parfaitement adapté pour beaucoup d'enjeux mais ne devrait-il pas y avoir quelques schémas nationaux de cohérence écologique qui s'imposeraient, par exemple en faveur des oiseaux et poissons migrateurs ?

<u>Fabienne Allag d'Huisme (MEEDDM, DEB)</u>: Si l'on s'intéresse à des préoccupations en terme de cohérence nationale, c'est aussi pour prendre en compte des enjeux supra régionaux. Et parmi ceux-là, on a travaillé avec le Muséum et d'autres partenaires sur les grandes continuités à prendre en compte pour les oiseaux migrateurs notamment à mettre en relation avec des habitats relais comme les zones humides. On cherche donc à identifier et caractériser plus finement certains enjeux au plan national.

Il y a un plan national sur les poissons migrateurs sur lequel on s'appuie et la cohérence doit être trouvée en complémentarité entre les diverses démarches.

Tout cela sera aussi affirmé en terme d'enjeu supra régionaux et transfrontalier.

8. Thierry Tatoni, enseignant chercheur en écologie du paysage et référent scientifique pour le projet TVB en PACA, IMPEP

Ce soir on aura un panorama complet des connaissances en écologie du paysage qui peut apporter des éléments sur la TVB. On a pour l'instant un processus qui nous échappe pour la mise en application de considérations en écologie qui ont été validées au niveau très local. Mais, dans la mesure où très peu d'équipes travaillent, comment va t-on s'en sortir en terme scientifique ?

<u>Jean Kouchner (Animateur)</u>: Après cette constatation qu'en matière de TVB, on pousse les scientifiques, les dispositions prennent-elle en compte ce que l'on ne sait pas encore ?

Françoise Burel (CNRS): Effectivement, en la matière, c'est la société qui pousse la recherche et les résultats sont sortis très vite de la sphère scientifique vers le politique et les gestionnaires. On se trouve actuellement dans un manque de connaissances par rapport à votre demande de mise en application. Les équipes sont peu nombreuses mais il y a de l'espoir pour la communauté française qui obtient des financements de la part des collectivités territoriales et des entreprises. Egalement dans la communauté internationale comme aux Pays-Bas. Il est évident que l'on va devoir avancer avec des aller-retour entre ce que la recherche va pouvoir proposer, les expérimentations qui vont être mises en place. Et accepter de passer à la gestion adaptative. C'est-à-dire qu'en fonction des suivis mis en place, des nouvelles connaissances, des nouvelles données, le corridor mis en place il y a dix ans va peut-être devoir évoluer. Et cela remettra donc en perspective les configurations es connectivités et des aménagements réalisés. Il y aura des cas très concrets d'aller-retour entre scientifiques et aménageurs.

<u>Jean Kouchner (Animateur)</u>: La coopération scientifique internationale existe-t-elle déjà ? <u>Françoise Burel (CNRS)</u>: Absolument. Par exemple avec l'UICN qui effectue une veille. Sans oublier les échanges via les publications et les colloques.

9. Hélène Guillot, Région Rhône Alpes : Dans la mise en œuvre opérationnelle des TVB, on sait l'enjeu que représentent les milieux agricoles. Un des outils mobilisables aujourd'hui c'est les mesures agri-

environnementales. Est-il question d'étendre le déclenchement de fonds européens en dehors des zones prioritaires et notamment celles qui sont identifiées dans le cadre des schémas régionaux de cohérence écologique ?

Fabienne Allag d'Huisme (MEEDDM, DEB): Evidemment, le contexte de la réforme de la PAC est très présent dans nos réflexions. Actuellement, il est prématuré de donner des réponses. Il n'y a pas pour l'instant de mesure agri environnementale TVB à proprement parler, mais il y a sans doute une adaptation des mesures existantes qui pourront bénéficier à la TVB et à la biodiversité ordinaire plus généralement. Jean Kouchner (Animateur): Ce forum étant un lieu de réflexion commune peut faire émerger des choses... Fabienne Allag d'Huisme (MEEDDM, DEB): Les rencontres diverses comme celle avec des responsables agricoles demandeurs de mesures en faveur de la production de la luzerne qui a un intérêt sur le plan de la biodiversité, alimentent concrètement les réflexions en cours.

10. Hélène Michaud, Rivages de France : On a beaucoup parlé des haies comme élément de corridors. Mais, dans des zones bocagères dégradées si les espèces déterminantes TVB ne sont pas présentes, on peut imaginer qu'elles ne seront pas prises en compte dans le schéma...

Michel Deshayes (Cemagref): Dans le cadre d'une meilleure prise en compte d'aspects environnementaux dans la réforme de la PAC, il y a de nouvelles dispositions envisagées. Un agriculteur qui bénéficie de subvention devra mettre en place des éléments d'infrastructure naturelle. Dans l'élaboration de la TVB, il y a des réservoirs de biodiversité et des corridors ; il va falloir définir des priorités. En décidant si on fait du maintien ou de la restauration, en l'occurrence d'une zone de bocage, selon sa position entre deux zones de réservoirs de biodiversité. Pour l'instant, on est dans la phase d'analyse des dynamiques et l'on commence à mordre sur les problématiques de mise en œuvre et de priorités à définir en tenant également compte des budgets.

<u>Fabienne Allag d'Huisme (MEEDDM, DEB)</u>: La notion d'espèce déterminante est à prendre en compte dans l'évaluation de la cohérence des SRCE dans un cadre national. Il y a l'échelon des critères de cohérence nationale entre les schémas régionaux et l'échelon régional avec les espèces et leurs habitats. <u>Michel Deshayes (Cemagref)</u>: Sur le principe, parmi les critères de cohérence nationaux (pour lesquels la région peut d'ailleurs choisir d'aller plus loin) il faudra prendre en compte les milieux qui sont nécessaires aux espèces déterminantes TVB. Si celles-ci vivent dans des zones de bocage, même dégradées, ces zones-là devront être prises en compte et l'on déterminera les mesures pour la remise en état de cette continuité écologique.

11. Jacques Baudry, Inra : Propose de rester mesuré et de parler d'incertitude scientifique dans notre matière

<u>Fabienne Allag d'Huisme (MEEDDM, DEB)</u>: Effectivement, il n'y a pas de pensée scientifique unique mais plutôt une pluralité des approches.

Jacques Baudry, Inra: Les résultats des évaluations européennes des mesures agrienvironnementales montrent que leur efficacité est douteuse parce que ce sont des contractualisations à la parcelle. Pour avancer, il faudrait les voir au niveau territorial. S'il est question qu'un règlement européen qui les transforme en des mesures ayant des effets environnementaux équivalents, il faudra être vigilants dans la réforme de la PAC à l'aspect biodiversité et ce qui sera inscrit dans le premier pilier.

<u>Thierry Mougey (Fédération des Parcs naturels régionaux)</u>: La contractualisation est effectivement parcellaire mais la gestion s'effectue à l'échelle d'un territoire avec des objectifs collectifs.